la cgt
Centrale Finances

QUE VEUT LA CGT POUR LA GRILLE INDICIAIRE ET POUR LA CATÉGORIE C ?

Reconstruire la grille de la catégorie C, c'est reconstruire l'ensemble de la grille

La grille de la catégorie C est la base de la construction de la grille indiciaire de la Fonction publique. Tout ce qui sera acquis pour la grille de la catégorie C permettra une meilleure reconnaissance des qualifications des catégories B et A.

Une amplitude plus importante de la grille de la catégorie C, aussi bien en entrée qu'en fin de grille, contraindrait à rehausser le début de grille des catégories B et A, qui sont pratiquement au SMIC, et en conséquence leur fin de grille.

Alors que la politique de restriction budgétaire du gouvernement va chercher à diviser les personnels (ce qui serait donné aux uns ne pouvant pas être donné aux autres), la CGT veut construire des solidarités, pour la grille indiciaire comme pour toutes les revendications des agents de la Fonction publique.

QUE VEUT LA CGT POUR LA CATÉGORIE C ?

Les trois niveaux de la catégorie C, qui commencent tous au SMIC ou aux environs du SMIC, n'ont presque plus aucun déroulement de carrière.

Par exemple, en C1, un agent en début de carrière va mettre 9 ans pour gagner 23 euros nets mensuels de plus !

Autre exemple, il y a 20 ans, un agent de catégorie C déroulant une carrière complète sur les deux premiers grades, connaissait une amplitude de carrière - déjà bien trop faible ! – de 33,2 %. La durée moyenne pour y parvenir était de 28 ans et la durée minimale de 20,5 ans.

Aujourd'hui, l'agent qui déroule une carrière complète sur les deux premiers grades (le C1 et le C2) connaît une amplitude de 28 % pour une durée de 29 ans !

Autrement dit, en parlant des plus basses rémunérations, c'est le nouvel adage de nos gouvernants : comment gagner moins en travaillant plus longtemps !

Pour finir, rappelons que, globalement, il y avait environ 500000 agents payés entre le SMIC et le SMIC + 10 % en 1998 ; ils sont plus de 1 million aujourd'hui !

Pour changer de cap pour la catégorie C, la CGT propose d'abord des mesures d'urgence, ainsi que de refonder la grille indiciaire de la Fonction publique.

Le corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat est un corps de la catégorie C qui comprend trois grades:

- **C1**: grade d'**adjoint administratif**; comportant 11 échelons (12 à compter de 2020)

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée
1	348	326	1 an
2	350	327	2 ans
3	351	328	2 ans
4	353	329	2 ans
5	354	330	2 ans
6	356	332	2 ans
7	361	335	2 ans
8	366	339	2 ans
9	372	343	3 ans
10	386	354	3 ans
11	407	367	3 ans 4 mois

Passage au choix ou examen professionnel

- **C2** : grade **d'adjoint administratif principal de 2e classe**

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée
1	351	328	1 an
2	354	330	2 ans
3	358	333	2 ans
4	362	336	2 ans
5	374	345	2 ans
6	381	351	2 ans
7	403	364	2 ans
8	430	380	2 ans
9	444	390	3 ans
10	459	402	3 ans
11	471	411	4 ans
12	483	418	

Passage au choix

- **C3** : grade **d'adjoint administratif principal de 1re classe**,

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée
1	380	350	1 an
2	393	358	1 an
3	412	368	2 ans
4	430	380	2 ans
5	448	393	2 ans
6	460	403	2 ans
7	478	415	3 ans
8	499	430	3 ans
9	525	450	3 ans
10	548	466	

Evolution de carrière

- **Accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe**

Au choix

Pour être promouvables, les agents doivent avoir atteint le 5ème échelon et compter au moins cinq ans de services effectifs dans le grade d'adjoint administratif au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est ouverte la promotion.

Par examen professionnel

Il est ouvert aux agents ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade d'adjoint administratif au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est ouvert l'examen.

- **Accès au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe**

Il s'effectue au choix.

Pour être promouvables, les agents doivent avoir au moins un an d'ancienneté dans le 4ème échelon et compter au moins cinq ans de services effectifs dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est ouverte la promotion.

La CGT propose des mesures importantes :

Le gouvernement doit pour 2019 relever la valeur du point d'indice du niveau de l'inflation. Un plan pluriannuel doit permettre de rattraper les pertes de pouvoir d'achat sur l'inflation depuis le 1er janvier 2000.

➜ La CGT propose, dans l'attente d'une renégociation globale de la grille, **de redonner immédiatement un peu d'ampleur aux carrières en attribuant 20 points d'indice jusqu'à l'indice majoré maximum de la catégorie C, 15 points jusqu'à l'indice majoré maximum de la catégorie B et 10 points d'indice au-delà.**
Ainsi le dernier échelon de la catégorie C passerait à l'indice majoré 486.

Conformément à sa revendication de corps à deux grades, la CGT réclame la mise en extinction du C1 (le grade plus mal rémunéré) et l'intégration de tous les agents dans le C2.
Par ailleurs, notre organisation syndicale revendique la mise en place d'un « sas d'entrée » dans la fonction publique réservé aux personnes sans diplôme. Ce sas, qui pourrait avantageusement remplacer le C1, ne pourrait durer plus de 2 ou 3 ans avant d'accéder au nouveau grade C2. Cette voie d'entrée dans la Fonction publique permettrait à des citoyens sans qualification initiale de bénéficier d'un accès spécifique à la Fonction publique.

➜ Une véritable reconnaissance des qualifications exercées, par une amélioration des ratios de promotion et un accès plus ouvert à la catégorie B. Une carrière complète doit permettre à tous les agents d'accéder au dernier grade de la catégorie C en déroulement de carrière, la possibilité d'une carrière accélérée étant toujours ouverte, et de véritables débouchés en catégorie B garantis.

➜ La mise en extinction du RIFSEEP et intégration de cette prime dans le traitement brut indiciaire.

➜ Le salaire minimum mensuel à 1 800 euros bruts.

L'abandon de la journée de carence, réclamé par toutes les organisations syndicales, concerne toutes les catégories mais impacte particulièrement la catégorie C.

De même la catégorie C est particulièrement concernée par la reconnaissance pleine et entière de la pénibilité par un départ anticipé, avec une bonification d'un trimestre par an. L'ensemble des agents subissant des conditions de travail dont la prévention ne peut éliminer la pénibilité, qui réduit l'espérance de vie (travail de nuit, milieux fermés, dangerosité, produits dangereux, postures pénibles et charges lourdes, etc.), doivent pouvoir en bénéficier.

La CGT veut que les catégories A, B et C soient revalorisées pour reconnaître vraiment les qualifications.

Pour cela, le concours doit être la norme pour entrer dans la Fonction publique. Un sas d'entrée sans concours en catégorie C permettrait aux personnes sorties du système scolaire sans qualification d'intégrer la Fonction publique.
Aujourd'hui les employeurs publics abusent du recrutement sans concours d'agents qualifiés.

Pour le privé comme pour le public, la CGT veut que le salaire de début de carrière soit construit à partir du SMIC.
Seule l'entrée en catégorie C sans qualification devrait être rémunérée au SMIC.

Catégorie	Objectif de la CGT		Grille actuelle	
	Début de grille	Fin de grille	Début de grille	Fin de grille
C sans qualification	1 SMIC	2,4 SMIC	1 SMIC	1,4 SMIC
C par concours niveau CAP-BEP	1,2 SMIC	2,4 SMIC	1 SMIC	1,4 SMIC
B niveau Bac	1,4 SMIC	2,8 SMIC	1,01 SMIC	1,82 SMIC
B niveau Bac+2	1,6 SMIC	3,2 SMIC	1,06 SMIC	1,82 SMIC
A niveau Bac+3	1,8 SMIC	3,6 SMIC	1,19 SMIC	2,54 SMIC au 2ème grade 3,13 SMIC au 3ème grade
A niveau Bac+5	2 SMIC	4 SMIC		
A niveau Bac+8	2,3 SMIC	4,6 SMIC		

LA CGT UNE FORCE A VOS CÔTÉS !

WWW.centralefinancescgt.fr

Cgt Centrale Finances @CgtBercy cgtcentralefinances

VOUS NE VOULEZ PAS EN RESTER LA !

ENSEMBLE, DANS LE SYNDICAT, NOUS SERONS PLUS FORTS

Je souhaite être contacté par la CGT : ....oui/non adhérer à la CGT : ..... oui/non

Nom : ..... Prénom :. .....

Direction/Service : .....

Tél : ..... Mél .....@ :. .....

Adresser à : CGT de l'administration centrale et des services des ministères économiques et financiers et du Premier ministre
120 rue de Bercy - Télédoc 712 - 75572 PARIS CEDEX 12 - ☎ : 01.53.18.72.94 syndicat-cgt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr

Bercy, novembre 2019